Devenez acteurs du développement durable

Les élus communautaires ont acté, jeudi 15 octobre, l'élaboration d'un schéma de développement durable. Un comité consultatif citoyen est créé. Les candidatures sont ouvertes.



Les élus communautaires ont voté, à l'unanimité, le principe d'un Schéma de développement durable pour l'île de Ré et la création du tout premier comité consultatif citoyen. © Photo Victor Fuseau/CdC île de Ré

otée à l'unanimité des 28 délégués communautaires jeudi 15 octobre à Saint-Martin-de-Ré, l'élaboration de ce schéma de développement durable (SDD) s'inscrit « dans une logique de bon sens et de poursuite de nos efforts », avance Gisèle Vergnon, maire de Sainte-Marie et vice-présidente chargée de l'environnement et du développement durable à la Communauté de communes de l'île de Ré.

Ce SDD, à l'échelle des compé-

tences et des activités de la CdC, vise cinq objectifs : lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ; préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ; permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ; assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ; fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables. « Nous ne partons pas d'une page

blanche », poursuit l'élue. La notion de « développement durable » guide depuis des années l'action communautaire. « Notre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un des plus avancés sur la question du développement durable », relève Lionel Quillet, le président de la CdC. Localement, nombreuses sont les associations à penser et agir « développement durable ». Mais souvent dans leur coin. « Il faut une vue plus collective », estime Gisèle Vergnon.

25 citoyens tirés au sort

Pour nourrir ce SDD, la CdC met en place un comité consultatif citoyen (CCC) composé de deux collèges et pour une durée d'un an. Le premier sera composé de 11 membres représentant les associations et acteurs socioéconomiques (lire en encadré).

Au fil des dossiers

Assises agricoles. Les premières Assises agricoles pourraient se tenir le mardi 24 novembre à 14 h 30. C'est en tout cas la date avancée par Lionel Quillet. Par ces assises, en présence des 28 délégués communautaires et des acteurs de la filière, la CdC entend mieux protéger les espaces naturels de l'île et défendre les activités primaires.

La Maline. Les élus ont voté, sur le budget annexe « cinéma - spectacle », un emprunt à hauteur de 2,3 millions d'euros pour la restructuration de La Maline, sur une durée de 40 ans et à un taux d'intérêt de 1,06 %. « Il était de 1,30 % quand nous avons travaillé le dossier en commission », souligne Patrice Déchelette, vice-président chargé des finances.

Pacte de gouvernance partagée. Depuis juillet, Patrick Salez (La Flotte) est dans l'attente de la rédaction d'un pacte de gouvernance partagée pour des liens renforcés entre la CdC et les communes. « Vous évoquez le comité consultatif citoyen, qui est une très bonne chose, mais qui n'a rien à voir avec le pacte de gouvernance partagée. » Réponse de Lionel Quillet : « Avant de mettre des termes, il faut mettre des actes. » Le président dit vouloir « prendre le temps » et « écouter les conseillers municipaux ». Il ajoute : « Avant mars, nous verrons ce qu'il est possible de mutualiser. N'allons pas trop vite. Ce qu'on m'a toujours reproché... »

Asinerie. A l'issue de la séance, Lionel Quillet a fait part de l'avis favorable donné par la commission départementale des sites au projet d'asinerie de la famille Léau sur la commune du Bois-Plage. Projet évoqué en 1996 et débattu dans le schéma directeur sous le préfet Sebastiani.

ture ⁽¹⁾. La parité (12 hommes, 13 femmes) et la représentation équilibrée sur le territoire seront respectées.

Des registres ouverts

Depuis le 19 octobre et jusqu'au 4 janvier, des registres seront ouverts dans chaque commune et au siège de la CdC pour recueillir les observations et propositions des habitants. Une adresse mail a été créée (2). « Le débat doit avoir lieu. Les citoyens sont en demandes et il ne faut pas s'interdire des idées », note le président. Pour peu qu'elles aient une chance d'aboutir. Lionel Quillet ne conserve pas

Conseil économique et social de l'île de Ré (Césir).

Le premier trimestre 2021 sera consacré à l'organisation de six ateliers thématiques autour des patrimoines ; de l'économie, du social, et de la culture ; de l'aménagement du territoire, de la transition énergétique, du littoral et des bâtiments ; de la mobilité ; des déchets. Ces ateliers seront animés par des techniciens de la CdC et des élus locaux (1 ou 2 par commune) désignés par les conseils municipaux. « L'objectif étant d'avoir un programme d'actions à présenter pour juin 2021 », annonce Lionel Quillet.

Emmanuel Legas

Les associations et acteurs désignés par la CdC

Le collège « associations et acteurs socio-économiques », conduit pour une durée d'un an, sera composé de 11 membres. Seront ainsi représentés : Ré nature environnement, Ré-Clé-Ré, Ré Avenir, Les Amis de l'île de Ré, le Vélo club île de Ré, l'Association des usagers du pont et des transports de l'île de Ré (Auptir), Les P'tits vers du Fier, le Groupement de développement pour une agriculture durable (Gdad), la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de Charente-Maritime (Capeb 17), ainsi que deux professionnels du tourisme désignés par la SPL Destination île de Ré, un camping et un hôtelier-restaurateur.

Manque à l'appel L'Apporte bonheur, association très – trop ? – active sur le territoire (ramassage des déchets, ressourcerie éphémère, etc.). « Nous n'avons pas été informés de ce SDD. En tant que leader sur l'île en termes de développement durable, nous aurions dû recevoir l'information, regrette amèrement Tristan de Pelseneer, le président. On se sent profondément insultés... »

La CdC ne s'interdit pas de faire évoluer ce nombre. « Ce sont 11 membres aujourd'hui. Peut-être 12 ou 13 demain », note Lionel Quillet. Sur la question de L'Apporte Bonheur, l'élu avance « un relationnel très complexe avec pratiquement tous les maires ». Ce à quoi Tristan de Pelseneer répond : « Cela fait quatre ans que nous cherchons à rencontrer M. Quillet. La CdC a mis la main sur le tourisme, la culture. Maintenant c'est l'économie sociale et solidaire. »

Un conseil à la fibre écolo

En automne, c'est bien connu, les feuilles mortes se ramassent à la pelle... Mais pour ce conseil communautaire d'automne, point de feuilles pour les 28 délégués ni pour la presse. A la CdC, l'heure est à la dématérialisation. « C'est aujourd'hui 2500 feuilles papier qui ne seront pas produites, au moins », observe Lionel Quillet, le président. Mais pour Didier Guyon (Sainte-Marie), il est possible d'aller encore plus loin en matière de respect de l'environnement. L'élu, habitué aux déplacements à vélo sur l'île, regrette l'absence de parkings à vélos à côté des locaux de la collectivité. « Pourtant, en matière d'accueil de cyclistes, Saint-Martin a fait ses preuves début septembre », glisse l'élu, faisant référence à l'arrivée du Tour de France.

Plui : précisions de Patrice Raffarin

Suite à l'interview de Lionel Quillet parue dans notre édition du 14 octobre, le maire de Rivedoux-Plage, Patrice Raffarin, a souhaité apporter des précisions au sujet du recours contentieux de son conseil municipal sur une partie du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) de l'île de Ré.

« Dans le volet Plui, il est dit que « le contentieux de la municipalité de Rivedoux est le plus important puisque c'est une remise en cause de la politique d'avenir de l'île de Ré ». En premier lieu, c'est le conseil municipal de Rivedoux-Plage qui a voté, à l'unanimité, ce recours contentieux concernant deux points du règlement écrit et graphique du Plui tout en insistant sur le fait que nous étions très favorables à la mise en œuvre de ce document d'Urbanisme pour notre territoire.

En deuxième lieu, le désaccord principal est une interprétation de la loi Littoral sur le secteur nord de la commune, Bragauds, Goguettes, Mérente... qui affirme une coupure d'urbanisation avec le centre-bourg et limite ainsi ce secteur à une extension limitée des constructions existantes. Selon notre interprétation et celle de nos conseils, cette coupure d'urbanisation n'est pas fondée. Le juge décidera.

Le second point du recours porte sur le changement de zonage de N à Nr du secteur prévu pour une future extension de la zone artisanale du « Fond du marais ». Ce classement en zone naturelle remarquable bloque définitivement un projet soutenu par une forte demande des artisans pour s'établir dans de bonnes conditions. Peu ou pas de lot disponible dans les zones existantes et une seule nouvelle zone prévue à Sainte-Marie dans le Plui qui ne pourra pas accueillir tous les artisans en quête d'une parcelle pour se développer.

Mais, en aucun cas, les futures décisions du juge administratif ne remettront en cause la politique d'avenir de l'île de Ré ni même ne feront tomber le Plui... Ce secteur nord de notre village était et reste en zone U, il a toujours été comptabilisé dans le ratio des 20 % du domaine constructible. Si notre demande est reconnue par les juges administratifs, une adaptation pour une constructibilité maîtrisée. en lien étroit avec le service urbanisme de la CdC. sera envisagée sur ce secteur lors d'une prochaine révision du Plui.

Notre commune défend son développement urbanistique, commercial et social en cohérence avec l'intérêt général du territoire qui reste une priorité. »